



# ASSISTANTES MATERNELLES

Suite au courrier envoyé par le syndicat SUD en mars dernier, vous allez pouvoir bénéficier **d'une dotation de smartphone professionnel**.

*Retrouvez le courrier réponse au verso.*

Pour rappel en mars 2022 nous avons obtenu grâce à votre mobilisation la revalorisation de vos indemnités d'entretien et de nourriture

## Mais SUD c'est aussi :

Des assistantes et assistants maternels et familiaux qui ont élu pour 6 ans en mai 2023 leurs représentant.es SUD CT 35 en Commission Consultative Paritaire Départementale (La CCPD). SUD a obtenu 2 sièges suite à ces élections.

LISTE	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES
SUD	206	2
AMPF / ARRAM / ILLE ET RANCE / UDAM / INDEPENDANT.ES	174	1
CFDT	152	1
CGT	152	1

SUD est donc le 1er syndicat à représenter les assistantes maternelles



N'hésitez pas à nous contacter au local syndical au 02 23 62 25 75.

## Syndicat SUD-Solidaires

Section Ville de Rennes, Rennes Métropole et CCAS  
8 place de Torigné, 35200 RENNES - 02 23 62 25 75



[sud@rennesmetropole.fr](mailto:sud@rennesmetropole.fr)



[sud-ct35.org](http://sud-ct35.org)

Facebook:  
Section Ville de  
Rennes Sud CT 35



# La section des agent.es de la Ville de Rennes, Rennes Métropole et CCAS



Direction des Ressources Humaines  
Mission Dialogue Social  
Direction de la Petite Enfance  
Direction des Services Numériques  
Suivi par : **Annaëlle BOURVON /**  
**Valérie DENTI / Pascale CAMPS**

À l'attention de

**MADAME CHRISTINE FAILLER**  
**MADAME MAGALI FERLICOT**  
**SYNDICAT SUD**

[a.bourvon@rennesmetropole.fr](mailto:a.bourvon@rennesmetropole.fr)  
Tél. +33 (0) 2 99 86 61 41  
Mob. +33 (0) 7 61 60 15 63  
Notre référence : DRH-DS/AB/RO-  
2023.07.124

À Rennes, le **10 JUL. 2023**

Objet : demande de dotation de smartphones pour les assistantes maternelles

Mesdames,

Par courrier en date du 20 mars 2023 vous m'interpelez sur le fait que les assistantes maternelles utilisent leurs smartphones personnels pour leur activité professionnelle.

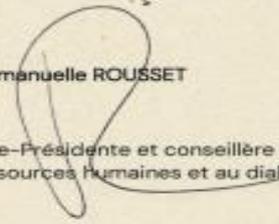
J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après instruction de la question par la Direction Petite Enfance et la Direction des Systèmes Numériques, il a été décidé de doter chaque assistante maternelle qui le souhaite d'un smartphone professionnel.

Un recensement des besoins a d'ores et déjà été effectué auprès des agent.es. À ce jour, 4 d'entre elles ne souhaitent pas en être équipée. Ce sont donc 20 smartphones qui seront attribués pour la rentrée de septembre.

Un accompagnement à la prise en main de ces outils professionnels sera proposé à toutes les assistantes maternelles qui le souhaiteront.

Une dotation en smartphone sera systématiquement proposée selon les mêmes modalités à toute nouvelle agent.e lors des futurs recrutements, étant précisé que celles qui changeraient d'avis auraient la possibilité à tout moment de faire valoir le droit à cet équipement.

Je vous prie de croire, Mesdames, à ma considération distinguée.

  
Emmanuelle ROUSSET

Vice-Présidente et conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et au dialogue social

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le formulaire de contact "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à Madame la Présidente de Rennes Métropole - À l'attention du Délégué à la protection des données, 4 avenue Henri Fréville - CS8031 - 35003 Rennes Cedex - Plus d'informations sur : <http://www.on2.fr>

- Page 1 sur 1 -

## Syndicat SUD-Solidaires

Section Ville de Rennes, Rennes Métropole et CCAS

8 place de Torigné, 35200 RENNES - 02 23 62 25 75

 [sud@rennesmetropole.fr](mailto:sud@rennesmetropole.fr)

 [sud-ct35.org](http://sud-ct35.org)

Facebook:  
Section Ville de  
Rennes Sud CT 35

